

Cahier des charges du CCF en BTS ESF

Bloc de compétences 1

- Enjeux de la situation d'évaluation (SE)

La SE doit se rapprocher d'une vraie mise en situation professionnelle. Elle s'appuie sur un contexte professionnel détaillé et réel. Elle doit permettre d'évaluer, par sondage, les compétences professionnelles du référentiel en utilisant les indicateurs qui y sont précisés.

La SE est telle qu'elle permet de placer les étudiants dans l'autonomie attendue en milieu professionnel et pour une formation de niveau 5 (Cf annexe n°1) formant des encadrants intermédiaires.

- Contexte professionnel

Le contexte doit énoncer simplement les circonstances propres au milieu professionnel dans lequel va s'inscrire la situation d'évaluation. Dans une démarche logique, il décrit la structure et le cadre dans lesquels les activités du candidat se placent. Le poste occupé ainsi que les missions du candidat sont explicités et les tâches à effectuer clairement présentées au sein d'activités à réaliser. Les objectifs des activités sont énoncés et posent les actions mesurables qui permettent d'atteindre le but principal. C'est ce contexte qui indique les conditions et la finalité du travail à effectuer.

Le contexte présente aussi clairement les ressources, matérielles ou d'autres natures, mises à disposition du candidat et nécessaires à la réalisation des activités.

Il ne doit pas s'agir d'une simple étude de cas ou d'introduction mais d'une mise en situation professionnelle qui intègre l'environnement d'une structure, les conditions temporelles, les ressources disponibles.

- Les situations professionnelles

Le questionnement est introduit par une ou plusieurs situations professionnelles. Elles permettent de présenter le ou les problèmes à résoudre, la commande à laquelle répondre ou la situation à traiter. La situation professionnelle vise à justifier ce qui est demandé au candidat dans le cadre de la SE. Elle permet ainsi de sortir d'un exercice purement scolaire pour passer à une activité de type professionnel.

- Organisation de la SE

Les évaluations sont placées dans les périodes indiquées et respectent les durées du référentiel (durée SE1 + SE 2 = globalement 5 h).

Les candidats sont avertis au moins une semaine avant l'épreuve de la date de celle-ci. Les étudiants peuvent être informés par une convocation, un simple affichage ou autre système nécessitant toutefois une signature de leur part.

Les sujets sont préparés en équipe et même si certains contextes peuvent être conservés, la trame et la démarche du sujet font l'objet de renouvellement et de nouveautés.

Dans la mesure où il s'agit d'une évaluation de compétences réalisée dans des conditions habituelles des candidats, la réalisation de « CCF blanc » placée avant les SE ne présente pas de sens et peut être opposable par les candidats.

Les productions peuvent présenter des formes variées qui correspondent à des situations rencontrées en milieu professionnel. Il faudra toutefois s'assurer, en cas de production orale, de la confidentialité de l'exercice (mise en loge des étudiants).

- **Les rubriques de la SE**

1- 1^{ère} page type : cette page doit comprendre le nom de l'établissement, la session, le qualificatif du BTS, l'intitulé de l'épreuve et le numéro de la SE, son coefficient, ainsi que la date et durée de l'évaluation.

2- Compétences évaluées : listées en début d'énoncé. Pour chaque SE, prévoir entre 3 à 4 compétences « à 2 chiffres » du référentiel. Le nombre de compétences dépend du temps consacré à leur mise en œuvre dans l'épreuve en cours.

La compétence 1.1 peut être évaluée dans les deux SE, dès lors que les domaines de la vie quotidienne sont répartis entre les deux SE.

3- Contexte professionnel : Cf. point ci-dessus

4- Les situations d'évaluation : elles regroupent des activités professionnelles énoncées clairement. Chaque situation d'évaluation est précédée d'un titre permettant de situer les réponses à apporter par rapport à l'objectif ou les objectifs précisés dans le contexte.

5- Activités professionnelles :

Les activités à mener doivent être proches des conditions et réalités professionnelles. L'autonomie est une condition d'évaluation de la SE, l'organisation de chaque activité est laissée à la responsabilité du candidat. Si la situation impose des contraintes matérielles très particulières (entretien conseil par exemple), une fiche d'organisation de la séance peut être prévue avec un planning.

L'évaluateur observe les pratiques du candidat en continu. Dans certains cas, des gestes particuliers peuvent être indiqués dans le sujet comme faisant l'objet d'une observation.

Des temps d'évaluation mobilisant des compétences orales peuvent être organisés.

S'appuyant sur un verbe d'action à l'infinitif qui pose le degré d'exigence, les consignes sont rédigées comme des consignes professionnelles, avec la même autonomie qu'aurait un professionnel. Elles sont rédigées de façon à ne pas permettre de restitution littérale directe de connaissances sans se référer à un objectif professionnel. Elles ne doivent pas utiliser la mention « à partir de ... ».

Elles sont rédigées de manière explicite et permettent l'évaluation de compétences. Celles-ci portent exclusivement sur les compétences et les savoirs associés constitutifs du BC évalué (donc BC1 ici). Une vigilance est à apporter sur certains intitulés de savoirs associés

mentionnés dans le BC1 et BC2 (Santé-alimentation-hygiène, habitat-logement) mais dont les contenus sont différents entre les 2 blocs.

Plusieurs consignes peuvent évaluer la même compétence, à condition qu'elles évaluent des dimensions différentes de cette compétence, c'est-à-dire des indicateurs différents.

Les attendus d'un sujet de BTS portent non seulement sur des réalisations (« épreuves pratiques ») mais aussi sur de la prise de distance, de l'analyse, de l'argumentation (niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles).

6- Ressources documentaires :

Il peut s'agir

- prioritairement de documents mis à disposition dans la structure, fournis sous forme papier ou numérique.
- de documents intégrés dans l'énoncé. Ces documents sont désignés par un titre explicite. Une vigilance doit être apportée à leur longueur et au temps de lecture nécessaire.

Les documents fournis sont de bonne qualité scientifique (attention aux revues de vulgarisation à partir desquelles on ne peut pas demander une sélection d'informations scientifiques) et peuvent correspondre à des documents techniques issus du milieu professionnel ou en proximité avec le milieu professionnel ou des résultats / observations provenant de situations professionnelles.

Il s'agit autant que de possible de documents primaires (= documents d'origine), lisibles et accessibles, qui sont sourcés selon la norme en vigueur (Cf annexe n°2).

Des ressources collectives à consulter, sous forme papier ou numériques, peuvent être mises à disposition dans la salle.

La référence à des annexes dans les sujets est présente lorsqu'elles constituent un élément de contexte et que les candidats doivent les prendre en compte ou absente lorsque les annexes ne sont pas à utiliser obligatoirement (complément de connaissances par exemple). Les documents personnels ne sont généralement pas autorisés mais peuvent l'être s'ils ne contiennent pas de réponses explicites à la réalisation d'une tâche.

La complexité des documents doit être adaptée au niveau d'exigence souhaité (SE1 ou SE2).

7- Ressources matérielles :

Elles correspondent à :

- une liste des appareils, matériels, réactifs ou produits **spécifiques** à la SE mis à disposition dans la salle. Cette liste ne comprend pas le matériel courant ordinaire.
- des comptes-rendus d'observations ou résultats expérimentaux.

8- Rapport d'activités

Le plus épuré possible, le rapport d'activités permet d'évaluer l'autonomie de l'étudiant en mesurant son appropriation des activités professionnelles exprimée sous forme d'une production écrite personnelle.

Ce rapport doit répondre, aux objectifs fixés, sous une forme qui n'est pas obligatoirement précisée.

ANNEXE n°1

Arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles, notamment pour ce qui concerne le savoir-faire, la responsabilité et l'autonomie (extrait).

[...]

	SAVOIRS	SAVOIR FAIRE	RESPONSABILITÉ ET AUTONOMIE
Niveau	Le descripteur concerne la progression dans les connaissances pour exercer les activités professionnelles du niveau (les processus, les matériaux, la terminologie relative à un ou plusieurs champs ainsi que des connaissances théoriques)	Le descripteur concerne la progression : <ul style="list-style-type: none"> de la complexité et de la technicité d'une tâche, d'une activité dans un processus du niveau de maîtrise de l'activité professionnelle de la mobilisation d'une gamme d'aptitudes cognitives et pratiques du savoir-faire dans le domaine de la communication et des relations interpersonnelles, dans le contexte professionnel de la capacité à transmettre des savoir-faire 	Le descripteur concerne la progression dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> l'organisation du travail la réaction face à l'aléa l'appréhension de la complexité de l'environnement la compréhension d'interactions avec des activités d'autres champs professionnels, permettant d'organiser son propre travail, de le corriger ou de donner des indications à du personnel encadré la participation au travail collectif le niveau d'encadrement
4	Large gamme de connaissances pratiques et théoriques en lien avec le champ professionnel considéré.	Effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes. Être capable d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis.	Organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer. Prendre en compte les interactions avec les activités connexes. Participer à l'évaluation des activités.
5	Connaissances spécialisées et approfondies, régulièrement actualisées.	Maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité dont les limites sont connues, pour concevoir des solutions à des problèmes nouveaux. Analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts. Transmettre le savoir-faire et des méthodes.	Prendre des initiatives pour gérer des projets ou accomplir des activités dans un contexte imprévu. Encadrer une équipe. Gérer une unité. Autoévaluer ses propres performances.
6	Connaissances avancées dans un champ professionnel. Compréhension critique de théories et de principes.	Analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique. Dégager des solutions et les argumenter. Collaborer avec des experts. Capitaliser et formaliser des savoir-faire et des méthodes.	Organiser son travail dans des environnements complexes et changeants. Concevoir et organiser des processus de travail. Développer les compétences individuelles et collectives de son équipe.

ANNEXE n°2

: **Quelques repères pour citer les sources**
selon la norme AFNOR Z 44-005

Documents imprimés

Article tiré d'un ouvrage

NOM, Prénom, *Titre de l'ouvrage*. Edition. Lieu d'édition : Editeur, année de publication. Numéro et titre du chapitre, page.

LABERCHE, Jean-Claude, *Biologie végétale*. 3^{ème} édition. Paris : Dunod, 2010. Chapitre 7, la nutrition de la plante, p.158.

Article de périodique

NOM, Prénom, Titre de l'article : sous titre. *Titre du périodique*. Année, vol., n°, pp.

BOSC, Aurélie. Service en ligne : l'exemple des bibliothèques universitaires australiennes. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n°6, p.51

Extrait d'une page web

NOM, Prénom. *Titre*. Edition. Lieu d'édition : Editeur, année de publication ; page. [en ligne] Disponible sur : <URL> (date de consultation).

INSTITUT NATIONAL DE VEILLE SANITAIRE, France en 2010. *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 2011, n° 47-48 : p. 488-492. [En ligne] Disponible sur : <http://www.invs.sante.fr/> (consulté le 10 décembre 2022).

Rq :

- [XXX] renvoie à la nature de la source ainsi [Ouvrage] si l'article provient d'un ouvrage directement photocopié et non extrait d'un site internet (utiliser [En ligne] alors).
- L'adresse url doit être réduite pour ne pas occuper trop de place dans la source mais permettre aussi de la récupérer directement. L'outil « DIGILINK » disponible à partir du site « la digitale » (<https://ladigitale.dev/>) permet de réduire une adresse URL tout en conservant sa fonctionnalité.